

1642 . Une île déserte sur la route des Indes . Le Roi de France en prend possession . Les premiers colons, des paysans français, débarquent à l'île Bourbon en 1685 . En raison de la rigueur du climat tropical , les planteurs doivent les remplacer par des travailleurs noirs pour cultiver le café. La traite des noirs sera pratiquée à l'île Bourbon qui deviendra l'île de La Réunion , pendant plus de deux siècles . La société de l'île va donc progressivement s'organiser de la façon suivante :

- les esclaves représenteront plus de 80% de la population. Ils dépendent du rigoureux **code noir** de 1685 . Le sifflement du « chabouk » (un long fouet de charretier) manié par un « commandeur » les stimulera au travail. Juridiquement il ne sont pas vraiment des êtres humains , sauf s'ils se font baptiser . Les esclaves domestiques sont mieux traités . Les « nénénes » qui ont élevé les enfants du maître sont de la famille.

- les « petits blancs » sont les descendants des premiers colons. Pour la plupart, ils sont devenus cultivateurs dans les « îlets » des montagnes de l'intérieur.

- Les « Grands blancs » sont propriétaires terriens ou commerçants

- Une part de plus en plus importante de la société sera constituée par de nouveaux

1794 - La CONVENTION décrète la suppression de l'esclavage.

arrivants : anciens marins ou jeunes gens plus instruits cherchant à se faire une situation outre-mer. Ce sont ces personnes peu fortunées qui seront les premiers jacobins.

La suppression de l'esclavage fut évidemment la cause d'une certaine émotion à La Réunion , du moins chez les jeunes jacobins . Les esclaves restèrent calmes . Les grands blancs organisèrent une opposition discrète mais efficace. Les envoyés du gouvernement révolutionnaire furent éconduits poliment . La situation resta inchangée jusqu'à la l'annulation par Bonaparte , en 1802, du décret de la Convention , au motif qu'il fallait « défendre la civilisation contre les nègres » .

Ce trop bref exposé se devrait d'être complété par un renvoi à la thèse de doctorat de Claude WANQUET. Mais j'ai juste la place d'évoquer certains souvenirs de famille . Certes , il n'est pas question de justifier cette période inhumaine , mais voici quelques

EDITO

Il s'agit en fait d'une décision purement juridique. Elle ne pourra jamais être appliquée , compte tenu du contexte local (émeutes de la Caraïbe) et aussi de la situation internationale. Napoleon l'annule en 1802. Seule la traite des noirs put être interdite par Louis XVIII. Il a fallu attendre la Révolution de 1848 pour que la libération des esclaves dans les colonies françaises puisse avoir lieu .

Jurien VALENTIN .

aperçus qui pourront vous surprendre . Le « camp » des noirs dans une exploitation agricole, devint le siège d'une évolution originale : une langue créole y prit naissance. Des échanges culturels s'y produisirent dans les domaines artistiques et culinaires notamment. La participation à la grande guerre scella l'adhésion des anciens esclaves , devenus citoyens français à part entière en 1848, à la nation française . D'anciennes « nénénes », encore aujourd'hui, se trouvent ainsi intégrées à une famille. D'ailleurs ma mère, dont l'arrière grand père, originaire des Ardennes , arriva à La Réunion en 1810 pour prendre la direction d'une usine sucrière, sympathisa avec mon épouse piednoir d'origine arménienne. La diaspora réunionnaise en métropole qui comprend de nombreux descendants d'esclaves est en quelle que sorte la consécration de cet heureux « melting pot » .

